

Service Mer et Littoral - Bureau des Activités Maritimes
Pôle interdépartemental des enregistrements des navires
de plaisance

Objet : Demande de radiation du pavillon français pour exportation

À compter du 1er janvier 2022, les cartes de circulation et les actes de francisation sont remplacés par un certificat unique d'enregistrement.

Madame, Monsieur,

Vous avez l'intention d'exporter votre navire qui est actuellement enregistré sous pavillon français. Afin de vous établir un certificat de radiation pour changement de pavillon, veuillez nous faire parvenir les documents suivants :

- Lettre manuscrite du propriétaire ou de l'acheteur demandant la radiation du pavillon français avec adresse mail de l'acheteur pour l'envoi du certificat de radiation
 - **Si l'acheteur souhaite recevoir la version papier du certificat de radiation, une enveloppe timbrée à son nom et adresse devra être jointe avec le dossier ;**
- Copie de la facture ou de l'acte de vente (le cas échéant) ;
- Copie de la carte de circulation ou de l'acte de francisation ou du certificat d'enregistrement ;
- Copie de la pièce d'identité de l'acheteur du navire pour avoir la bonne orthographe afin d'établir le certificat de radiation.